

# Plein Feu sur le bois

Profitez du soutien  
financier des collectivités  
en optant pour un système  
de **chauffage  
au bois  
performant**

Poêles à granulés  
Chaudière automatique  
à plaquettes ou à granulés  
Chaudière à bûches  
avec hydroaccumulation

## Chauffage au bois performant

**Vous résidez** sur l'une des **communes des Communautés de communes de Feurs-en-Forez ou des Collines du Matin\***,

**Vous envisagez** de remplacer votre chauffage actuel pour un **système de chauffage au bois performant**,

**Profitez** de l'**aide de 200 €** apportées par les deux Communautés de communes.



### Systèmes de chauffage au bois éligibles :

#### Poêles à granulés :

Norme NF EN 14785  
ou EN 15250.  
Rendement  $\geq$  à 80%.

#### Chaudière automatique à plaquettes ou à granulés :

Classe 3 de la norme NF EN  
303.5 ou EN 12809.  
Rendement  $\geq$  à 80%.

#### Chaudière à bûches avec hydroaccumulation :

Classe 3 de la norme NF EN 303.5  
ou EN 12809. Rendement  $\geq$  à 75%.  
Volume du ballon minimum : 40 litres par kiloWatt (kW)  
de puissance installée.

#### \* Communes concernées par l'opération :

Cleppe, Civens, Pouilly-les-Feurs, Salvizinet, Salt-en-Donzy, Valeille, Saint-Laurent-la-Conche, Saint-Cyr-les-Vignes, Marclopt, Chambeon, Poncins, Feurs, Rozier-en-Donzy, Cottance, Montchal, Panissieres, Essertines-en-Donzy, Jas, Saint-Barthelemy-Lestra, Saint-Martin-Lestra



L'opération commencera mi-avril 2009 et seront subventionnés :

- les 30 premières réalisations sur la Communauté de communes de Feurs en Forez,
- les 20 premières réalisations sur la Communauté de communes des Collines du Matin.

Un dossier de demande de subvention doit être remis à votre Communauté de communes avant le début des travaux (sauf crédit d'impôt).

Il doit contenir :

- Une lettre sollicitant une subvention
- un devis établi par un artisan
- une fiche de description de l'installation
- un relevé d'identité bancaire

● **Après instruction du dossier, vous recevrez une décision d'attribution de subvention.**

● **Les subventions seront versées après envoi de la facture acquittée.**

**Vous pouvez également bénéficier d'un soutien financier :**

- Région Rhône-Alpes (1000 € pour les chaudières automatiques, sous condition de ressources),
- Crédit d'impôt (40% du coût du matériel),
- ANAH (sous conditions)

# Quel système choisir ?

**Les chaudières à bûches avec hydroaccumulation** (gros ballon de stockage d'eau chaude) sont très performantes. Elles ont une autonomie de plusieurs jours en demi-saison.

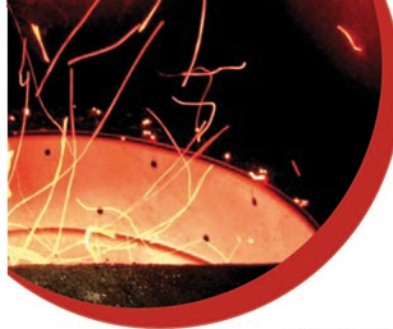
**Les chaudières automatiques à plaquettes et à granulés** ont plus d'autonomie (jusqu'à une saison de chauffe complète). Il faut prévoir un stockage du combustible à proximité de la chaudière.

**Les poêles à granulés** sont souvent utilisés en appoint d'un système de chauffage existant (électrique ou fioul par exemple).

**Opter pour un système à rendement élevé, bien dimensionné et un combustible sec et bien qualifié permet de faire des économies de combustibles et de rejeter moins de pollution.**



Attention, comme tout système de chauffage, ces appareils doivent être installés par un professionnel, correctement entretenus.



Pourquoi se chauffer au bois ?

## Protection de l'environnement

Le bois n'émet globalement pas de **gaz à effet de serre**. Il restitue à l'atmosphère une quantité de CO<sub>2</sub> égale à celle qu'il a absorbé pendant sa croissance.

## Faible coût du combustible

Le bois est un des combustibles le moins cher mais attention, ce n'est pas une raison pour le gaspiller. Un appareil performant diminuera la consommation de bois et la facture énergétique !

## Un combustible abondant et local

La ressource forestière en France est très importante : plus d'un quart de sa surface est couverte de forêt. Dans la Loire, la forêt couvre 26% du département ce qui représente une surface boisée de 126 719 hectares.

La ressource en bois est en forte progression car seule la moitié de la production annuelle est exploitée aujourd'hui. De manière raisonnée, l'utilisation du bois notamment pour la construction de maison ou de meubles ainsi que son utilisation comme combustible est donc à encourager.

## Energie-bois et solaire thermique

Les chauffages au bois modernes s'associent sans problème avec les systèmes de chaleur solaire thermique.

## Pour en savoir plus, contactez votre Communauté de communes

Communauté de communes de Feurs en Forez

18 avenue Jean Jaurès 42110 FEURS

**04 77 28 29 32**

Communauté de communes des Collines du Matin

2 rue Denis Boulanger 42360 PANISSIERES

**04 77 28 71 11**

## Les aides de la Région

**04 72 59 56 80**

## Impôt service

Pour plus de précisions sur le calcul de votre crédit d'impôt

**0 810 467 687**

## Les aides de l'ANAH

**04 77 43 81 82**

## Pour toutes informations sur le bois énergie et les aides financières, contactez

HELIOSE Espace Info Energie de la Loire

**04 77 31 61 16**

**[www.heliose42.org](http://www.heliose42.org)**